

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-014

du 08 juillet 2019

n°014

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (52) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

POUVOIRS (15) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD

P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND
C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT
M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS
F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD
D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY
B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE
A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON
L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET
P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU
JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT
JP. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE
Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

EXCUSES (15) : M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Randonnée-gourmande de la manifestation "Vélos, swing et petits pois" (29 septembre 2019) -Règlement de participation et tarifs

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault organise le dimanche 29 septembre 2019 "Vélos, swing et petits pois", dans cinq gares de la ligne verte (ancienne voie ferrée de Châtellerault à Loudun).

Cette manifestation comporte un volet randonnée à vélo (hors compétition sportive) qui nécessite la mise en place d'un règlement et de tarifs. La randonnée-gourmande se fera au départ de Besse-Thuré jusqu'à Savigny-sous-Faye. Cette randonnée vélos sera l'occasion de faire découvrir et déguster des produits du terroir de Grand Châtellerault.

Le règlement prévoit les conditions de participation à la manifestation à vélo (et notamment à la randonnée- terroir), ainsi que les mesures de sécurité mises en œuvre. Il sera notifié à chaque participant et signé par ces derniers.

* * * * *

CONSIDERANT l'intérêt d'établir un règlement fixant les conditions de participation à la randonnée vélos de la manifestation « Vélos, swing et petits pois » du dimanche 29 septembre 2019 .

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-014

du 08 juillet 2019

n°014

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement joint en annexe,
- de fixer les tarifs suivants de participation à l'événement :

Tarif unique à partir de 16 ans	15 Euros
Enfant jusqu'à 15 ans	gratuit

- de confier à l'office de tourisme l'organisation, la prise de réservation et de commercialisation de cette randonnée-terroir,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

